

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 7

Artikel: Le service actif de 1815 dans la correspondance du capitaine Henri Monod (1783-1850) [suite]
Autor: Rapp, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le service actif de 1815

dans la correspondance du capitaine Henri Monod
(1783-1850) (*Suite.*)

Le même à sa femme.

Aarberg, 1^{er} juin (1815).

... Notre sort commence à se débrouiller. Nous ne campons pas. Guiguer a sous son commandement les bataillons vaudois Burnat, Martin, Gilliard, les Fribourgeois von der Weid et Moret, les Neuchâtelois Perregaux et de Marval ; enfin le Genevois Cramer¹. Total huit bataillons, outre l'artillerie, etc. C'est le double de ce qu'il avait, aussi est-il bien glorieux.

¹ Sur les chefs de bataillon Martin, Gilliard et Moret, voyez plus haut p. 3, note 1 ; p. 10, note 1 ; p. 18, note 1.

Charles-Emmanuel von der Weid (1786-1845), d'une famille patricienne de Fribourg, fit une très remarquable carrière militaire dans son canton et au service étranger. Fait prisonnier en 1808 devant Baylen comme lieutenant adjudant-major au 3^e Régiment suisse (Col. Louis de May), transféré en Ecosse, il s'en évada pour revenir reprendre du service en France jusqu'à la débâcle de 1813. Il passe alors dans les milices de son canton et y reprend le commandement du 2^e bataillon le 25 mars 1815, comme lieutenant-colonel. C'était un brillant instructeur. « J'ai été étonné, déclara le général de Castella au retour d'une tournée d'inspection, de la tenue des troupes de la division Gady et de leur instruction, mais ce qui est un tour de force et réellement un *Meisterstück*, c'est le bataillon von der Weid... ». — Inspecteur général des milices fribourgeoises de 1817 à 1826, il passe ensuite au service de Naples comme colonel commandant du 2^e régiment suisse. Il mourut à Naples comme maréchal de camp en activité. Cf. MAX DE DIESBACH, *Le Général Charles-Emmanuel von der Weid (1786-1845)*. Fribourg 1893 (78 p.).

Charles de Perregaux (1757-1831), frère cadet du fondateur de la Banque

On a mis sous ses ordres tout ce qui était français. Ces troupes seront cantonnées dans les environs de Soleure et notre quartier général y sera établi.

Tu vois, ma bien bonne Hélène, que nous serons en réserve tout à fait, puisque nous sommes sur les derrières, entourés de camps qui sont en avant. Je te le dis, ma bonne amie, on se défie un peu de nous, et si on est dans le cas d'avoir quelques affaires, je te promets que nous ne serons pas des premiers. On n'a aucune nouvelle. Dans tous les cas, les Suisses n'attaqueront pas. Ce que l'on pourrait voir de plus terrible pour nous serait un passage momentané de troupes à Schaffhouse ou à Bâle, parce que cela nous compromettrait. Mais encore la France ne trouverait pas qu'il lui convînt de nous attaquer. Elle aura assez à faire, au contraire. Elle nous cajolera et nous pardonnera bien des faiblesses. Voilà ce que l'on croit généralement.

de France, ancien officier au service de France, conseiller d'Etat à Neuchâtel de 1807 à 1831. Il fut aussi inspecteur général des milices de son canton.

Jean-Gabriel Burnat, de Vevey (1778-1831), fils d'Auguste Burnat, ancien capitaine au service de France. Adjudant le 29.I.1798, puis lieutenant de mousquetaires le 16.I.1798, capitaine le 19.3.1799, confirmé comme tel le 9.8.1803, chef de bataillon d'élite le 26.4.1813, avec rang de lieutenant-colonel fédéral pendant le service actif de 1815, lt-colonel vaudois le 16.8.1819, colonel d'infanterie le 29.10.1822, commandant des 3^e et 5^e arrondissements, démissionnaire en 1830. Au civil, juge au tribunal de Vevey (qu'il présida en 1815) et député au Grand Conseil dès 1814; il fut encore président du conseil de guerre vaudois en 1816 et président du conseil de discipline en 1821. (A.C.V. Registre matricule des officiers de toutes armes, K XV b 10, et comm. de M. le Colonel Burnat, Lausanne.)

Samuel de Marval (1768-1839), officier aux Gardes-Suisses, au service de France, de 1786 à 1791. Lieutenant-colonel des milices neuchâteloises, Conseiller d'Etat de 1797 à 1832. Il commanda après la campagne de Franche-Comté un bataillon en garnison à Genève, composé de 4 compagnies (Neuchâtel, Genève, Valais, Tessin).

Jean-Louis Cramer (1768-1854), fils de Jean-Manassé Cramer-Bertrand, professeur de droit à l'Académie de Genève, ancien officier au service britannique en Portugal, capitaine aide-major pour le service de la place de Genève le 17.1.1815, lieutenant-colonel des milices cantonales dès le 17.5.1815 et, semble-t-il, jusqu'en 1820 seulement. Membre du Conseil Représentatif, propriétaire à Cologny. (Comm. de M. Gustave Vaucher, archiviste d'Etat, Genève.)

Notre nouveau commandant de division, M. Fuessly¹, de Zurich, qui commande 4 brigades de 28 bataillons, outre l'artillerie, etc., (Gady n'en commandait que 14) est un homme calme, sage et ami de la neutralité. Nous avons ici les régiments suisses², qui sont de bien belles et braves troupes. Le camp de Kallnach est près d'ici, nous l'avons visité. Il a risqué d'y avoir une affaire fort désagréable entre deux bataillons bernois qui y sont et un bataillon des régiments suisses. Quelques soldats de ceux-ci ayant été maltraités au camp par des Bernois dans une danse, ont été trouver leurs camarades qui ont couru aux armes et voulaient prendre d'assaut le camp bernois. Heureusement, les officiers ont calmé ces Suisses, qui sont partis aujourd'hui pour aller, on dit du côté de Bâle...

Le landamman Monod à son fils, le capitaine Monod.

Lausanne, le 9 juin 1815.

... Tes détails, dont je te remercie, m'ont fait peine. Je crois cependant que ton colonel et toi, vous vous exagérez un peu le mal à force de vouloir le bien. Je suis d'accord avec vous que l'habillement de nos gens ne vaut pas en général celui des autres troupes. D'après notre organisation, ce ne peut être autrement, chacun s'habillant chez nous à ses frais, ce qui n'est pas ailleurs. Je conviens qu'il pourrait y avoir plus d'ensemble et d'économie en faisant ce que tu dis. L'Ins-

¹ Hans-Jakob Fuessly (1766-1844), ancien officier au service de France, chef de bataillon dans les milices zurichoises en 1783, colonel zurichois et colonel fédéral, membre du Petit Conseil (c'est à dire Conseil d'Etat) de Zurich.

² Plus proprement les *bataillons* suisses. Il y en avait quatre, formés d'une partie des effectifs des quatre régiments suisses capitulés au service de Louis XVIII sous la première Restauration et qui avaient refusé d'entrer au service de Napoléon au début des Cent-Jours. Ils constituaient sous les ordres du Colonel Dériaz, d'Orbe, une brigade soldée par la Confédération et qui ne put être équipée et armée qu'au prix de mille difficultés. Cf. *Abschied der ordentlichen Tagsatzung 1816*, Annexe Litt. B, *Rapport du général v. Bachmann*, p. 9.

pecteur Muret et moi l'avons voulu en partie. Nous voulions que dans chaque arrondissement ou plutôt section il y eût un modèle pour la coupe et la nuance, et des tailleurs désignés, avec des prix et la quantité de drap suivant les tailles. Le Conseil ne s'est pas cru compétent pour gêner à ce point. Je crois qu'il a eu tort. Je n'ai pas perdu l'objet de vue, mais il est difficile de rien faire dans ce moment.

Quant aux armes, on a cependant soin, m'assure-t-on, à l'école de les faire mettre en état et à l'uniforme et je ne puis croire qu'il y ait une grande différence. Il y a plus à dire sur les hommes, mais d'abord, tu les compares avec ceux de 1805, qui étaient tous des grenadiers, nouvellement organisés et sortant de l'école. C'était un choix comme le sont maintenant les contingents des cantons. Ensuite, pensez qu'aujourd'hui ce sont des hommes pris partout sans distinction, qui malheureusement sont là depuis la formation en 1803, en sorte qu'il y en a de vieux, des pères de famille. On nous a pris au moment où on s'occupait de mettre la nouvelle loi à exécution et avant qu'on eût pu le faire. De là le mal. Cependant, je ne le crois pas si majeur, et je suis sûr que notre soldat, tel qu'il est, fera aussi bien, peut-être mieux que tous les autres. Il n'y a qu'à savoir le prendre. Il a un mobile que la plupart de nos Confédérés n'ont pas, ce point d'honneur qui fait qu'une fois qu'on lui a inspiré de la confiance, on en fait ce qu'on veut. Le tout dépend donc essentiellement de ses officiers, et ce que tu me dis à cet égard est sans conteste. J'en ai gémi plus d'une fois et j'en gémis tous les jours, car tous les jours à peu près, nous sommes dans le cas de faire des nominations qui, je n'en doute pas, sont le plus souvent mauvaises, car nous ne connaissons pas. Nous devons nous en rapporter à ceux qui présentent et il n'est que trop ordinaire que ceux-ci se laissent aller à l'esprit de parti, ou telle autre considération aussi déplorable.

... Comment corriger ce vice de notre organisation militaire ? C'est difficile. Il faudrait que les chefs qui font des présentations n'en fissent que de convenables. J'en ai souvent

parlé à l'Inspecteur, qui lui-même voit quelquefois mal ou juge mal ceux qui sont présentés. Mais, mon cher ami, si on doit se plaindre avec raison en général de la composition du corps des officiers, n'a-t-on peut-être point aussi quelques reproches à vous faire, messieurs les officiers de l'état-major ? D'abord, ainsi que je le disais en commençant, votre désir de voir nos gens l'emporter sur les autres vous indispose contre eux quand vous voyez qu'il n'en est rien, et alors vous les voyez plus mal que peut-être ils ne sont. Cela arrive souvent. De cette disposition naît vraisemblablement un peu d'humeur. Joignez-y un peu de sévérité que le colonel et toi avez tous deux dans le caractère par suite de votre amour pour atteindre le mieux possible ; enfin je dirai même, joignez-y un air assez haut qui est plus dans les manières que dans le cœur, et convenez qu'il pourrait bien que vous aussi ne preniez pas nos gens comme il le faudrait. Gardez-vous de la familiarité, sans doute. Rien de plus fâcheux avec eux, mais ayez le ton de l'intérêt tout en vous tenant à votre place. Par là vous leur inspirerez la confiance, et lors même que vous punissez, ils sentent que c'est pour leur bien. J'ai eu assez à faire avec notre campagnard. Il est excessivement défiant et croit que les Messieurs veulent toujours l'attraper. Il est d'ailleurs vain et orgueilleux plutôt que fier et se croit à leur niveau. Enfin, l'ancien gouvernement a nourri chez eux un esprit d'envie à l'égard des Messieurs. Telle est, en gros, leur manière de nous voir. D'ailleurs, le fond est bon et honnête. Il ne s'agit donc que de faire cesser les préventions. Vous les nourrissez par le ton de hauteur comme par trop de familiarité, vous les dissipez par celui de l'intérêt joint cependant à une sage fermeté.

J'ai cru, mon cher Henri, devoir m'étendre un peu là-dessus, car il me revient de différents côtés que nos gens se plaignent de votre sévérité. Prenez-y garde. Tout en convenant de leurs torts, je crois cependant, comme les plaintes sont un peu générales, que vous devez en avoir. Or, ne vous dissimulez

pas que vous êtes dans des moments des plus difficiles. Ils risquent de le devenir toujours plus. Inspirez la confiance à vos gens, ils le seront infiniment moins pour vous, peut-être pas du tout. Que ce soit le contraire, je ne sais comment vous vous en tirerez. J'avoue que pour vous comme pour nous, je tremble pour l'issue, et ce n'est pas dans les temps où nous sommes une de mes moindres peines.

Il est plus que probable que la Suisse va être entraînée ; quoique notre canton ait rejeté la convention de Zurich, elle sera acceptée et nous serons dans le cas de suivre, puisque ce sera la majorité. Or, cette convention ne peut guère être envisagée que comme une déclaration de guerre. D'ailleurs, comme on réserve des passages, à la vérité avec la permission de la Diète, ce qui signifie qu'ils seront accordés, nous devons nous attendre à voir les étrangers chez nous. Demandez-vous, dans ces différents cas ce que feront nos troupes en général, les nôtres en particulier. Prenez garde au mécontentement qui peut avoir lieu. Tâchez surtout, s'il y en a, que ce ne soit pas par nos gens qu'il commence, et faites en sorte de le prévenir ou de le modérer, de manière à en rester maîtres. Vous en viendrez à bout par la confiance que vous leur inspirerez, jamais autrement. Prenez-y donc bien garde et Dieu nous préserve tous des scènes de violence qui pourraient naître, ainsi qu'on le vit en 1798, à Berne.

Travaillez donc à l'avance, mon cher fils. J'avais prié, il y a quelque temps l'Inspecteur d'en écrire un mot à ton colonel. Il doit l'avoir fait. L'orage s'avance tellement que je crois devoir en parler moi-même. Ainsi fais-lui part de ce que je te marque. Je connais assez son caractère pour être sûr que, loin de trouver mauvais ce que je dis, il m'en saura gré et y verra tout l'intérêt que je lui porte, puisque je lui parle un peu comme à toi...

Le capitaine Monod à sa femme.

Soleure, 16 juin (1815).

On nous parle ici à force du passage du Simplon par les Autrichiens. On prétend chaque jour qu'ils ont passé. C'est donc à moi d'être en peine de toi, car vraisemblablement alors toutes les troupes ne se dirigeront pas par la Savoie et vous en aurez de votre côté. Dis-moi ce qui en est de tous ces bruits ; il me tarde bien de le savoir...

Tu penses que les proclamations de la Diète et du Général n'ont pas fait beaucoup de plaisir à nos troupes, mais leur esprit est excellent. Tous nos officiers et leurs soldats disent qu'ils obéiront toujours aux ordres du gouvernement de notre canton, que le canton a dû se soumettre naturellement au vœu de la majorité de la Diète, que puisqu'on ne peut cesser d'être suisse, ils se battront si on les attaque, et cela de leur mieux. Il n'y a pas le moindre doute. Nos troupes vivent parfaitement bien avec les habitants. Autant on a été prévenu contre elles, autant on a été surpris de voir qu'elles se conduisaient plutôt mieux qu'aucune autre troupe...

Nous ne voyons presque personne, car les Soleurois ne sont pas plus prévenants qu'il le faut avec nous. Le colonel n'a pas reçu une seule politesse, à part les visites et les protestations. On ne lui a pas offert un verre d'eau. Quant à moi, je n'ai reçu de politesse que dans la maison où je loge. Mais on est en grand deuil et on n'y voit que la famille. Guiguer est un peu blessé de cette conduite des Soleurois, qui ne sont polis que de paroles (mais alors aussi polis que possible). En effet, voir un commandant de la place (car il a été revêtu par le Général de cette fonction), un commandant de tout le canton de Soleure, de plus de 5000 hommes, etc., qui a donc un pouvoir étendu, le voir logé dans une auberge et ne l'avoir invité nulle part, c'est un peu fort !...

Je ne crois pas que nous voyions de troupes autrichiennes de nos côtés. Ils se portent par Bâle en France, et, il paraît,

par Genève. Dans un mois, que d'événements vont se passer ! Nous sommes ici fort tranquilles. Depuis quelques jours, nous n'entendons plus rien des avant-postes. Le peu de Français qui étaient devant l'évêché de Bâle, se sont, à ce qu'il paraît, portés sur l'Alsace, où les grands coups vont se donner. La compagnie d'artillerie vaudoise Walther¹ vient d'arriver ici. Elle fait partie de la brigade. Nous avons celle de Trachsel et une d'Argovie. Nous attendons tous les jours le bataillon genevois, qui, je pense, viendra lorsque nous nous retournerons chez nous...

Le même à son père, le landamman Monod.

Soleure, 20 juin 1815.

Bien des fois j'ai eu la plume à la main pour répondre à votre bonne et longue lettre du 9 juin et pour vous en remercier. J'en ai été toujours empêché. Je serai sûrement interrompu vingt fois avant que d'achever celle-ci, écrivant au milieu de monde et profitant des courts intervalles qu'il ne se présente rien de bien essentiel à faire. Je ne conçois pas comment ma femme a pu vous dire que cette lettre m'avait *capotisé*. Il faut ou qu'elle m'ait mal compris ou que je me sois mal exprimé, car, au contraire, elle m'a fait beaucoup de plaisir. J'ai parfaitement compris que vous me mettiez de moitié dans les petits reproches que vous adressiez au colonel, afin de pouvoir les faire un peu plus à votre aise. J'ai effacé une seule phrase et je lui ai fait lire votre lettre, à laquelle il a été fort sensible, dont il m'a chargé de vous remercier et de vous témoigner des regrets de ne pouvoir vous écrire à présent, étant harcelé d'occupations, tellement qu'il a à peine le temps de marquer deux fois par semaine un mot à sa femme. C'est ce qui l'a empêché de répondre à l'Inspecteur, qui lui a aussi écrit dans le même sens.

¹ Voyez plus haut, p. 202, note 1.

Il n'est pas possible d'avoir plus de loyauté, de franchise et de droiture dans le caractère que ce brave colonel. Il s'exagère tous ses devoirs et, certes, c'est un bel éloge. Dans la place qu'il occupe, il croit ne jamais assez faire pour la bien desservir. Il travaille jour et nuit, ne se permettant que trois ou quatre heures de sommeil ; et s'il se permet un quart d'heure de repos pendant le jour, il se fait des reproches. Il n'est pas étonnant qu'avec cette exigence pour soi-même, il soit exigeant pour les autres. Il juge les hommes d'après lui-même et ne les connaît point du tout, car c'est un homme fort rare et fort extraordinaire. Ceux qui sont auprès de lui et qui voient combien il travaille, peuvent à peine se plaindre de ce qu'il exige beaucoup d'eux, parce qu'ils voient qu'il exige encore beaucoup plus de lui. Mais ceux qui ne le connaissent pas à fond, ne peuvent concevoir un caractère qui les juge toujours à rigueur, parce qu'il s'exagère aussi un peu leurs devoirs. Il est tellement actif, tellement laborieux, qu'il ne trouvera jamais que des paresseux ; et son activité augmente tous les jours.

Guiguer se fera toujours respecter par tout le monde, mais il ne saura jamais mener les hommes. Je lui en demande bien pardon, car nous avons disputé quelquefois sur ce sujet. Cette exigence, cette sévérité, cette hauteur dans son ton et ses manières, éloignent ceux qui ne le connaissent pas assez pour apprécier ses belles qualités. Le nombre de ces derniers, malheureusement, ne peut être que petit. Je lui reprocherais encore de se laisser un peu trop prendre par le brillant, l'élégance, le *comme il faut* des manières, etc. Or, ce n'est pas par là que nous brillons dans nos bataillons, car nous tombons dans l'excès opposé. Nous avons eu ici et à Nyon et à Yverdon des rassemblements d'officiers. Or, nos Martin, nos Monet, nos Arlaud¹, puis nos Gilliard, etc., et., ne brillaient pas à côté des *de* de Berne, des *de* de Fribourg, des *de* de Soleure,

¹ Henri Arlaud, d'Orbe (1777-?), capitaine de mousquetaires le 11 août 1803, capitaine de grenadiers le 22 septembre 1810 à titre surnuméraire.

etc., etc., etc. Nos gens officiers, qui ne sont pas grands juges en fait de tournure et de manières, et qui, avec leurs longs habits bien serrés sur la poitrine, leurs bottes pointues et leur beau baudrier bien reblanchi, auquel pend un vieux sabre qui atteste leur ancienneté de service, qui les a fait monter de simple soldat au rang de capitaine, de major et de lieutenant-colonel ; nos officiers, dis-je, qui, avec cet accoutrement, croient avoir pour le moins tout aussi bonne tournure que ces élégants et ces muscadins des villes, comme ils les appellent, supposent que notre colonel fait aux autres plus de prévenances, parce qu'ils ont un *de* devant leur nom.

J'ai parfaitement vu qu'il s'était tout à fait dépopularisé et, d'après ce que je vous ai dit plus haut, mon très cher père, vous en concevrez la raison. Je trouve bien qu'il a quelque tort. Tous nos officiers à peu près m'ont fait entendre qu'ils le craignaient singulièrement. Ils s'adressent tous à moi et me témoignent au contraire beaucoup de confiance. Sous ce rapport, j'en suis content et je crois qu'ils n'ont pas lieu de se plaindre de moi. En ce que les voyant dans quelques occasions un peu trop délaissés, je me suis tourné naturellement vers eux. J'ai cherché souvent à leur donner un peu d'émulation, mais la plupart, hélas, ne sont pas susceptibles d'en avoir.

Dernièrement, j'ai été voir plusieurs de nos officiers pour leur faire entendre raison sur les proclamations de la Diète et du Général. J'en ai été satisfait sous ce rapport. Nos troupes vivent fort bien avec les habitants. Il n'y a eu aucune plainte sur leur compte, au contraire.

Je vais répondre, mon cher père, à quelques points de votre lettre. Vous dites que nos soldats feront plutôt mieux que les autres, parce qu'ils ont ce mobile, ce point d'honneur qui fait qu'une fois qu'on leur a inspiré de la confiance, on en fait ce qu'on veut. Je serais bien de votre opinion, mon cher père, si ceux qui les mènent, j'entends leurs lieutenants, capitaines, chefs de bataillon, leur inspiraient cette confiance.

Mais, dans nos milices, rien n'est plus terrible que les soldats qui raisonnent. Nos gens sont dans ce cas. Ils sentent leurs officiers faibles, ils s'en moquent. De là cet esprit d'insubordination qui est frappant chez eux. Les Allemands, nos Confédérés, qui sont plus souples, vont comme on les pousse, sans raisonner. Conclusion : je crois que nos gens menés par de bons officiers iront mieux, mais, mal menés, iront plus mal. Or, ils sont décidément mal menés.

Pourquoi n'employons-nous pas plusieurs officiers qui ne demandent pas mieux que d'être employés ? Par exemple, ... plusieurs... Vaudois des régiments rentrés qui ne demanderaient pas mieux que d'entrer dans nos milices en activité ? Cela donnerait un stimulant singulier à nos officiers. Nous avons comme cela nombre d'officiers capables délaissés, et nous avons un Monnet pour Major ! Dans les autres cantons, on prend ces officiers de régiments. Le nouveau bataillon de Soleure est composé en grande partie de ces officiers : le lt. colonel, le major, trois capitaines, etc. Voilà un bataillon qui ira toujours bien, quels que soient les soldats. Les bataillons neuchâtelois vont fort bien ; nous en avons un à Soleure ; les soldats sont tout neufs. Le lieutenant-colonel, M. de Perregaux¹, est un ancien militaire, un peu faible, mais qui représente parfaitement. Le major est un Neuchâtelois qui a, je crois, quinze ans de service, a fait toutes les campagnes, est décoré, est enfin excellent militaire. Il fait marcher et a créé, pour ainsi dire, ces 500 paysans tout novices. Il y a pour officiers quelques militaires qui ont servi et des jeunes gens instruits qui sont à même de s'instruire sur ce qu'ils ont à faire. Enfin, voilà un bataillon tout neuf qui va parfaitement bien et le moyen est bien simple, et cela dépend de nous de l'employer. Pour cela, il faut tout bonnement faire comprendre à quelques-uns de nos officiers qu'ils n'entendent rien à leur service, leur donner sous un prétexte quelconque une exemption...

¹ Voyez plus haut, p. 24, note 1.

P. S. — Les capotes arrivent pour nos soldats, ce qui leur fait grand plaisir. Je pense qu'on va travailler à leurs schakos. Mais qu'on pense à la parfaite uniformité, ce qui est essentiel dans le militaire. Qu'on ne craigne pas d'entrer dans les détails. Jusqu'à la cocarde qui doit être uniforme. Ici, on nous croit chacun d'un canton différent, parce que nous avons tous des cocardes différentes. Nous sommes le seul canton, je crois, qui n'ai pas sa cocarde uniforme. Mais les détails !

Le même à sa femme.

Soleure, 24 juin (1815), samedi.

... Nous avons reçu ce matin un bulletin de l'armée des Alliés qui annonce une victoire décisive sur Napoléon. On va tirer le canon ici pour l'annoncer. Ce serait bien heureux si cela pouvait être la fin de guerre et si, par conséquent, chacun pouvait retourner chez soi. Je soupire furieusement après ce moment, car plus je reste loin de chez moi, plus j'ai le désir d'y revenir pour ne plus en bouger. J'enverrai le bulletin à mon père. Il paraît que, le 16, Napoléon a attaqué Blücher en avant de Charleroi, l'a battu et repoussé. Il paraît même que la perte de Blücher a été considérable. Le 17 s'est passé en préparatifs de part et d'autre. Blücher se retirait toujours, il a pu se joindre à Wellington. Napoléon les a attaqués le 18 au matin. On s'est battu avec acharnement toute la journée. Ce n'est que le soir que la victoire s'est décidée en faveur des Alliés. La perte a été énorme de part et d'autre. Le 19 au matin, Napoléon, dit le bulletin, a pris à peu près seul la fuite. Son armée est anéantie, 300 pièces de canons prises, etc. Il n'est pas parlé de prisonniers. Tout cela est un peu un bulletin à la française. Il faut en rabattre beaucoup, mais la victoire est positive et le quartier-général des Alliés est à Charleroi...

Nous vivons toujours de la même manière. Demain le matin, je dois cependant aller à cinq lieues d'ici, à Mümliswil au delà de Balsthal, pour faire une enquête contre les carabi-

niers de la compagnie Morel, qui ont tenu des propos et ont crié des vivats qui sont défendus. Comme on n'a pu découvrir les coupables, je vais m'en occuper en règle. Ce n'est pas une mission agréable.

Revue de la presse

Dans son numéro du 10 juin 1949, la revue du ministère de la Défense nationale, *Informations militaires*, sous la signature du chef de bataillon Jean Callet, présente une étude, *La victoire a des ailes*, qui traite d'une question de doctrine qui regarde exclusivement nos camarades français. Si nous signalons ici cette étude, c'est uniquement parce qu'elle nous semble présenter des précisions particulièrement intéressantes sur la nécessité de la collaboration entre les armes. Nous en résumons ci-dessous les principales thèses.

« En 1939 comme en 1918, il est clair que pour tout le monde *la puissance écrasante du feu* est le seul moyen d'anéantir l'adversaire. Mais si les doctrines en présence ne varient pas ou peu sur le fond, elle s'opposent radicalement sur les moyens. En France, c'est le binôme *artillerie-infanterie* qui triomphe, auquel vient s'ajouter parfois un troisième terme : *cuirassé*. Mais bien peu d'hommes de guerre se rendent compte que *la lutte au sol* est étroitement liée *au combat dans le ciel*. Dans le camp opposé par contre, la doctrine allemande a minutieusement étudié et mis au point *l'action d'ensemble*,